



# POSITION DU PARTI SOCIALISTE GENEVOIS SUR LE CONFLIT ISRAËLO-PALESTINIEN, LA GUERRE À GAZA ET L'OCCUPATION ISRAËLIENNE

La Suisse face au droit international. Le devoir d'agir

## **Préambule**

Le Parti Socialiste Genevois s'engage à tout faire pour contribuer à mettre fin aux violations des droits humains en Palestine occupée comme en Israël. Tenu par l'exigence morale de Ville hôte des Conventions de Genève et de Genève, capitale des droits humains, notre Parti s'engage à ne rien céder sur la défense résolue de ces droits. Afin de bien séparer la situation en Palestine occupée et en Israël de la situation à Genève, et afin de ne laisser aucune chance à ce conflit de vicier la bonne entente et la coexistence pacifique de communautés que ce conflit pourrait affecter à Genève, nous nous engageons hier, comme aujourd'hui et demain, à dénoncer systématiquement et avec vigueur toute forme d'antisémitisme, de racisme et de xénophobie et à lutter contre celles-ci de toutes nos forces.

Notre Parti s'engage à veiller à ce que les autorités de notre canton et de notre pays fassent appliquer le droit international et se conforment aux jugements et avis juridiques des instances internationales dans les domaines des droits humains, du droit humanitaire et des droits des peuples. Observant avec consternation que les rapports des organisations non gouvernementales, les appels des rapporteuses et rapporteurs spéciaux des Nations Unies, et même les avis et jugements récents de la Cour internationale de justice sont accueillis avec tiédeur, dans un silence gêné et suivi de si peu d'effets, nous considérons, si nous n'agissons pas, que le risque est immense d'un très dangereux discrédit des instances comme la Cour pénale internationale ou la Cour internationale de justice, ainsi que des instruments de protection des droits humains et du droit humanitaire, qui participent à l'ancrage de nos sociétés modernes dans le respect du droit. Le risque de l'établissement de doubles standards est bien réel, avec un risque d'aggravation des tensions et des ruptures entre différents peuples et communautés.

## **Cessez-le-feu durable**

Le 7 octobre 2023, la branche armée du Hamas et d'autres groupes armés palestiniens dans la bande de Gaza ont lancé une attaque hors de la barrière de séparation avec Israël. Cette attaque a provoqué la mort d'environ 1200 personnes dont 809 civils ; des milliers de personnes ont été blessées, des personnes ont été torturées et victimes de violences sexuelles. 252 personnes ont également été prises en otage, une centaine restant en captivité à ce jour<sup>1</sup>. Ces actes ont été qualifiés de crimes de guerre et de crime contre

---

<sup>1</sup> [www.ohchr.org/en/press-releases/2024/10/7-october-un-experts-call-end-violence-and-accountability-after-year-human#:~:text=On%207%20October%202023%2C%20Hamas,nearly%20100%20remain%20in%20captivity.](https://www.ohchr.org/en/press-releases/2024/10/7-october-un-experts-call-end-violence-and-accountability-after-year-human#:~:text=On%207%20October%202023%2C%20Hamas,nearly%20100%20remain%20in%20captivity.)

l'humanité par le Procureur de la Cour pénale internationale. Une requête en mandat d'arrêt a été déposée le 20 mai 2024 contre trois hauts dirigeants du groupe armé palestinien<sup>2</sup>. En réaction aux crimes de guerre du Hamas du 7 octobre 2023, le gouvernement israélien a mené une nouvelle guerre dans la bande de Gaza sous blocus aux conséquences effroyables, qui en raison des crimes de guerre commis depuis lors par l'armée israélienne, ont amené la Cour pénale internationale à émettre le 21 novembre 2024, des mandats d'arrêts contre le premier ministre Benjamin Netanyahu et l'ancien ministre de la défense Yoav Gallant, en même temps que ceux concernant les dirigeants du Hamas.

Plus de 1,9 millions de personnes ont été déplacées. Selon l'UNICEF<sup>3</sup>, en date du 16 janvier 2025 ; plus de 46'645 sont mortes dont plus de 14'500 enfants ; 110'012 personnes ont été blessées dont plus de 24'940 enfants et 11'200 personnes disparues probablement sous les décombres. En moyenne, ce sont environ 130 personnes qui ont été tuées chaque jour à Gaza au cours des dix derniers mois.<sup>4</sup> En juillet 2024, un groupe de chercheurs évoquait plus de 186'000 morts directs et indirects.<sup>5</sup> En date du 2 septembre 2024, ce sont 213 membres de l'UNRWA (United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East) qui étaient annoncés morts.<sup>6</sup> Plus de 145 journalistes ont été tués par l'armée israélienne depuis octobre 2023, dont au moins 35 ciblés ou tués en raison de leur travail. Un tiers des journalistes tués dans le monde en 2024 l'ont été par les seules forces armées israéliennes.<sup>7</sup> La plupart des morts sont des femmes et des enfants. Le manque d'hygiène dû à la destruction quasi totale des infrastructures met les femmes dans une grande précarité et fragilité. Les enfants sont privés d'école et d'apprentissage et le risque est grand que ces enfants soient séparés de leur famille.

« Cette situation inimaginable est due en grande partie aux manquements récurrents des forces de défense israéliennes aux règles de la guerre », a déploré M. Volker Türk, Haut-Commissaire aux droits de l'homme de l'ONU.<sup>8</sup> Le Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme (HCDH) indique avoir documenté de graves violations du droit international humanitaire tant par l'armée israélienne que par les groupes armés palestiniens, y compris la branche armée du Hamas. « Alors que le monde réfléchit et considère son incapacité à empêcher ce carnage », le Haut-Commissaire aux droits de l'homme demande instamment à toutes les parties d'accepter un cessez-le-feu durable immédiat, de déposer les armes et d'arrêter le massacre une fois pour toutes. « Les otages doivent être libérés. Les Palestiniens détenus arbitrairement doivent être libérés. L'occupation illégale d'Israël doit cesser et la solution des deux États convenue au niveau international devenir une réalité ». L'armée israélienne a procédé à une destruction systématique des hôpitaux, écoles, installations sportives, bibliothèques, musées, bâtiments historiques, mosquées et églises. A la mi-mars 2024, après les premiers morts de faim, le Secrétaire général de l'ONU, comme les organisations internationales humanitaires, ont alerté sur l'émergence imminente d'une famine fulgurante du peuple palestinien de Gaza en raison du refus d'Israël de faire entrer à Gaza suffisamment d'eau et d'aide humanitaire en faveur de la population civile palestinienne.<sup>9</sup> Pour la Rapporteuse spéciale de l'ONU sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, Mme Francesca Albanese, dans son intervention armée à Gaza, Israël a « aboli de facto la distinction entre les biens de caractère civil et les objectifs militaires (...) Cette stratégie peut raisonnablement être interprétée comme une

---

<sup>2</sup> [www.icc-cpi.int/fr/news/declaration-du-procureur-de-la-cpi-karim-aa-khan-kc-depot-de-requetes-aux-fins-de-delivrance](https://www.icc-cpi.int/fr/news/declaration-du-procureur-de-la-cpi-karim-aa-khan-kc-depot-de-requetes-aux-fins-de-delivrance)

<sup>3</sup> <https://www.unicef.fr/article/israel-palestine-les-enfants-paient-le-prix-de-la-guerre/>

<sup>4</sup> <https://news.un.org/fr/story/2024/08/1147936>

<sup>5</sup> [https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(24\)01169-3/fulltext#%20](https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(24)01169-3/fulltext#%20)

<sup>6</sup> <https://www.unrwa.org/resources/reports/unrwa-situation-report-133-situation-gaza-strip-and-west-bank-including-east-jerusalem>

<sup>7</sup> <https://rsf.org/fr/bilan-2024-le-journalisme-paie-un-prix-humain-exorbitant-dans-les-conflits-et-les-r%C3%A9gimes>

<sup>8</sup> <https://news.un.org/fr/story/2024/08/1147936>

<sup>9</sup> <https://news.un.org/fr/story/2024/03/1144306>

politique génocidaire. »<sup>10</sup>. Le risque plausible de génocide en cours à Gaza fait suite à sept campagnes meurtrières majeures : en juillet-novembre 2006, de décembre 2008 à janvier 2009, novembre 2012, juillet-août 2014, mai 2021, mars 2022 et mai 2023. En outre, en 2018-2019, les manifestations pacifiques de la Grande Marche du retour devant la barrière militarisée avec Israël s'étaient soldées par 322 personnes tuées et 33'141 blessées, la plupart victimes de tirs au fusil d'une centaine de franc-tireurs de l'armée israélienne, selon un bilan de médecins et chercheurs de l'OMS dans la revue médicale Lancet<sup>11</sup>. La population de la Bande de Gaza vit donc sous le feu régulier des bombardements israéliens depuis bientôt vingt ans. De nombreuses voix se sont élevées pour exiger un cessez-le feu et inviter le Conseil Fédéral à agir<sup>12</sup>. Dès novembre 2023, et notamment par la Résolution adoptée à l'unanimité par le Congrès de mars 2024, le Parti Socialiste Genevois a appelé à un cessez-le-feu durable immédiat et à l'acheminement d'aide humanitaire d'urgence à Gaza<sup>13</sup>. Après 15 mois de guerre, une première trêve a débuté le dimanche 19 janvier. Il s'agit d'un cessez-le-feu durable provisoire. L'avenir reste incertain au vu notamment des déclarations du samedi 18 janvier de Benyamin Netanyahu : « nous nous gardons le droit de reprendre la guerre si besoin et avec le soutien des Etats-Unis », et, le cas échéant, « nous le ferons avec plus de force ». Les efforts pour un cessez-le-feu durable doivent se poursuivre.<sup>14</sup>

### **Conscient qu'il n'y a pas de paix possible sans justice, le PSG s'engage pour un cessez-le-feu durable**

- Dénonce le risque de passer de l'indignation à l'indifférence et la perpétuation des destructions massives de tous les structures sanitaires, éducatives, culturelles, sportives et religieuses, des immeubles d'habitation à Gaza, et la poursuite des déplacements forcés de la population dans des zones ensuite ciblées et bombardées.
- Déplore le fait que la densité des bombardements sur Gaza est d'une proportion plus importante que celle de la bombe nucléaire d'Hiroshima ou des bombardements américains en Irak avec des conséquences pour la population palestinienne impossibles à quantifier.<sup>15</sup>
- Condamne le drame humanitaire qui continue de se dérouler à Gaza, ainsi que les attaques et assassinats organisés de Palestiniens par des colons en Cisjordanie sous l'œil bienveillant de l'armée israélienne.
- Soutient la mobilisation, en particulier les appels à la grève de milliers d'Israéliennes et Israéliens qui exigent un cessez-le-feu durable, le rapatriement de leurs proches détenu-es par le Hamas et la fin de la guerre.
- Affirme que rien ne peut justifier le crime de guerre commis par le Hamas le 7 octobre 2023 et la conviction que ce crime de guerre ne peut aucunement légitimer d'autres crimes de guerre et le massacre d'un peuple entier.
- S'élève contre l'absence de prise en compte des victimes civiles lors de bombardements et attaques israéliennes à Gaza.

---

<sup>10</sup> A/HRC/55/73, §§ 67 et 68, 1er juillet 2024,

<https://documents.un.org/doc/undoc/gen/g24/046/11/pdf/g2404611.pdf>

<sup>11</sup> Health attacks and protection strategies during Gaza's Great March of Return: a mixed methods study using data from WHO's Surveillance System for Attacks on Healthcare». Lancet, juillet 2021. <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/34227950/#full-view-affiliation-1>.

<sup>12</sup> <https://lecourrier.ch/2023/10/26/gaza-lappel-des-artistes-suissees-au-cessez-le-feu/>

<sup>13</sup> <https://ps-ge.ch/communiqués-de-presse/conflict-israelo-palestinien-le-parti-socialiste-genevois-appelle-a-un-cessez-le-feu-immédiat-et-a-l'acheminement-d'aide-humanitaire-d'urgence-a-gaza>

<sup>14</sup> Trêve à Gaza : comment va se dérouler la journée de dimanche, premier jour de cessez-le-feu durable ?

<sup>15</sup> <https://infodujour.fr/societe/geopolitique/77078-gaza-deux-fois-plus-de-bombes-que-pendant-la-seconde-guerre-mondiale>

- Appelle concrètement et immédiatement à un cessez-le-feu durable, et demande au Conseil Fédéral d'agir concrètement pour celui-ci et à la libération de tou-tes les otages.

### **Aide humanitaire**

La brutalité invraisemblable et la disproportion manifeste de l'opération militaire israélienne a amené l'Afrique du Sud à dénoncer Israël auprès de la Cour internationale de justice, laquelle a rendu une ordonnance enjoignant à Israël de mettre un terme immédiat à tout acte interdit par la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide.<sup>16</sup> La Cour internationale de justice appelle à protéger les Palestiniennes contre un risque réel et imminent de génocide. Le Secrétaire général de l'ONU, les responsables de nombreuses organisations humanitaires, comme de très nombreux pays et citoyen-nes du monde entier demandent un cessez-le-feu durable immédiat et qu'Israël laisse entrer dans la Bande de Gaza l'aide humanitaire suffisante pour l'ensemble de la population civile en grande souffrance. Au surplus, depuis le début de l'opération militaire à Gaza, en Cisjordanie occupée, plus de 500 civil-es ont été tué-es par les colons israélien ou les forces armées, en violation des Conventions de Genève<sup>17</sup>. A Gaza, plus de 625'000 enfants sont profondément traumatisés et vivent dans des ruines. Ils sont privés d'école et d'apprentissage.<sup>18</sup> La moitié d'entre eux pouvaient, auparavant, se rendre dans les écoles de l'UNRWA. Cela n'est plus possible aujourd'hui. La polio menace et la course contre la montre continue pour vacciner autant d'enfants que possible avant qu'il ne soit trop tard. Les risques pour les enfants sont terrifiants. A la réalité de la mort s'ajoutent les risques d'être séparés de leur famille du fait des déplacements, des arrestations et des ordres d'évacuations.<sup>19</sup>

### **Conscient qu'il n'y a pas de paix possible sans justice, le PSG s'engage pour une aide humanitaire**

- Exige la prise de toutes les mesures nécessaires pour contribuer à l'acheminement urgent et massif d'aide humanitaire et médicale à Gaza et l'accueil de blessé-es à Genève.
- Exige du Conseil d'Etat Genevois et du Conseil fédéral de faciliter toutes les démarches administratives, logistiques, financières et médicales pour l'accueil et le traitement dans des hôpitaux genevois et suisses des victimes de la guerre à Gaza et de leurs accompagnantes et accompagnants et d'y contribuer.
- S'engage pour obtenir l'accès incondtionnel de l'aide humanitaire et alimentaire à Gaza.
- Reconnaît le rôle essentiel de l'UNRWA hier comme aujourd'hui, tout particulièrement à Gaza, appelle le Conseil Fédéral à renforcer son appui financier à cette institution, et invite le Conseil d'Etat genevois à contribuer financièrement à l'UNRWA.

### **Droit international**

L'avis de droit de la CIJ du 19 juillet 2024<sup>20</sup> a déclaré l'occupation et l'annexion des territoires palestiniens par Israël illégales et les lois et politiques israéliennes discriminatoires vis-à-vis des Palestiniens et Palestiniennes. A ce propos, dans cet avis consultatif dont il faut peser le poids juridique et historique, la CIJ a observé que les lois et mesures mises en place par Israël en Cisjordanie et à Jérusalem, imposent à la

<sup>16</sup> [www.lemonde.fr/international/article/2024/01/27/gaza-la-cour-internationale-de-justice-appelle-a-protger-les-palestiniens-contre-un-risque-reel-et-imminent-de-genocide\\_6213273\\_3210.html](http://www.lemonde.fr/international/article/2024/01/27/gaza-la-cour-internationale-de-justice-appelle-a-protger-les-palestiniens-contre-un-risque-reel-et-imminent-de-genocide_6213273_3210.html)

<sup>17</sup> [www.ledevoir.com/monde/moyen-orient/814228/onu-juge-inconcevable-nombre-palestiniens-tues-cisjordanie](http://www.ledevoir.com/monde/moyen-orient/814228/onu-juge-inconcevable-nombre-palestiniens-tues-cisjordanie)

<sup>18</sup> <https://news.un.org/fr/story/2023/10/1139922#:~:text=%C2%AB%20Plus%20de%20625.000%20%C3%A9%20A8ves%20de%20la%20bande,civiles%20est%20de%20plus%20en%20plus%20pr%C3%A9occupante%20%C2%BB>

<sup>19</sup> <https://news.un.org/fr/story/2023/10/1140112>

<sup>20</sup> [www.icj-cij.org/sites/default/files/case-related/186/186-20240719-adv-01-00-fr.pdf](http://www.icj-cij.org/sites/default/files/case-related/186/186-20240719-adv-01-00-fr.pdf)

population palestinienne un régime de séparation quasi complet qui favorise les colons transférés par Israël dans le territoire occupé. Selon la CIJ, ce régime comporte la violation de l'article 3 (ségrégation raciale et apartheid) de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discriminations raciales.<sup>21</sup>

Erika Guevara Rosas, directrice générale de la recherche, du plaidoyer et des politiques à Amnesty International, a déclaré<sup>22</sup> que l'occupation était l'un des principaux piliers du système d'apartheid qu'Israël utilise pour dominer et opprimer les Palestiniens et Palestiniennes. Ce système a causé des souffrances d'une ampleur massive. Des Palestiniens ont vu leurs logements détruits, Israël s'est approprié leurs terres, qui ont été utilisées pour construire et étendre des colonies. Ces personnes ont été la cible de restrictions étouffantes affectant tous les aspects de leur vie quotidienne, notamment par la séparation de leur famille, les restrictions de leur droit de circuler librement et la privation de leur accès à la terre, à l'eau et aux ressources naturelles. L'avis de la CIJ intervient alors qu'Israël se livre à des violations flagrantes, à une échelle catastrophique, du droit international humanitaire, en menant des attaques meurtrières et illégales dans le cadre de son offensive dans la bande de Gaza occupée, dont le bilan civil est sans précédent. Israël a également intensifié les accaparements illégaux de terres en Cisjordanie occupée et a autorisé la construction de toujours plus de colonies à Jérusalem-Est, occupée et annexée illégalement, ce qui a renforcé et perpétué l'occupation illégale. Les autorités israéliennes ont par ailleurs systématiquement enfreint les mesures conservatoires prononcées par la CIJ en vue d'empêcher le génocide à Gaza.<sup>23</sup> Israël ne doit pas être autorisé à piétiner le droit international plus longtemps. Dans son avis juridique consultatif du 19 juillet 2024<sup>24</sup> (« Conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. »), la CIJ a qualifié d'illécite la présence continue d'Israël sur l'unité territoriale de la Cisjordanie, de Jérusalem Est et de la bande de Gaza (Territoire palestinien occupé), que ce soit sous forme d'occupation militaire, de colonisation et d'annexion ou de restrictions à la liberté de circulation.<sup>25</sup> Dans son avis juridique la CIJ conclut qu'Israël doit mettre fin à cette situation dans les plus brefs délais. La Cour a aussi rappelé que les Etats membres des Nations-Unies ont l'obligation de coopérer avec l'ONU afin de réaliser le droit à l'autodétermination du peuple palestinien, et d'empêcher les échanges commerciaux ou les investissements qui aident au maintien de la situation illicite créée par Israël dans le Territoire palestinien occupé. Le Conseil fédéral doit donner une réponse qui soit à la hauteur de ses obligations d'Etat membre des Nations Unies, à l'avis consultatif de la CIJ du 19 juillet 2024. Si nous sommes aujourd'hui pris dans une telle catastrophe, c'est bien parce que les États occidentaux, USA et Europe en tête, ont laissé Israël commettre des violations répétées du droit international et des droits humains. Cet effondrement moral et politique concerne directement Genève, berceau des conventions éponymes, siège de l'ONU et de nombreuses organisations internationales.

---

<sup>21</sup> [www.icj-cij.org/sites/default/files/case-related/186/186-20240719-adv-01-00-fr.pdf](http://www.icj-cij.org/sites/default/files/case-related/186/186-20240719-adv-01-00-fr.pdf)

Note complète : Cour internationale de justice (Avis consultatif) Conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem Est. 19 juillet 2024, rôle général No 186. Consultable à l'adresse : [www.icj-cij.org/fr/affaire/186](http://www.icj-cij.org/fr/affaire/186)

<sup>22</sup> [www.amnesty.org/fr/latest/news/2024/07/icj-opinion-declaring-israels-occupation-of-palestinian-territories-unlawful-is-historic-vindication-of-palestinians-rights/](https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2024/07/icj-opinion-declaring-israels-occupation-of-palestinian-territories-unlawful-is-historic-vindication-of-palestinians-rights/)

<sup>23</sup> [www.amnesty.org/fr/latest/news/2024/01/israel-must-comply-with-key-icj-ruling-ordering-it-do-all-in-its-power-to-prevent-genocide-against-palestinians-in-gaza/](https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2024/01/israel-must-comply-with-key-icj-ruling-ordering-it-do-all-in-its-power-to-prevent-genocide-against-palestinians-in-gaza/)

<sup>24</sup> [www.icj-cij.org/fr/affaire/186](http://www.icj-cij.org/fr/affaire/186)

<sup>25</sup> [www.lemonde.fr/international/article/2024/07/19/la-cour-internationale-de-justice-estime-que-l-occupation-des-territoires-palestiniens-par-israel-depuis-1967-est-illegale\\_6252765\\_3210.html#:~:text=La%20CIJ%2C%20la%20plus%20haute%20juridiction%20des%20Nations,doit%20cesser%20%C2%AB%20le%20plus%20rapidement%20possible%20%C2%BB.](https://www.lemonde.fr/international/article/2024/07/19/la-cour-internationale-de-justice-estime-que-l-occupation-des-territoires-palestiniens-par-israel-depuis-1967-est-illegale_6252765_3210.html#:~:text=La%20CIJ%2C%20la%20plus%20haute%20juridiction%20des%20Nations,doit%20cesser%20%C2%AB%20le%20plus%20rapidement%20possible%20%C2%BB.)

## Conscient qu'il n'y a pas de paix possible sans justice, le PSG s'engage pour le droit international et tout processus de paix

- Rappelle que la résolution 181 de l'ONU légitimant la création de l'État d'Israël affirme aussi la légitimité de la création d'un État palestinien (« arabe »).
- Affirme le caractère illégal de l'occupation du territoire Palestinien tel que rappelé par la Cour internationale de Justice (CIJ) et la perpétuation d'un régime d'apartheid dans les territoires occupés par Israël.
- Dénonce les déclarations niant l'humanité des Palestiniens de la part de ministres du gouvernement Israélien.
- Condamne le fait que les armes fournies particulièrement par les USA et ses alliés occidentaux traumatiseront à jamais la population et la jeunesse Palestinienne et laisseront des dommages écologiques monumentaux.
- Condamne le non-respect systématique du droit international et des résolutions de l'ONU de la part de tous les gouvernements Israéliens depuis sa création.
- Dénonce la torture systématique des prisonniers par Israël telle que dénoncée par l'organisation de défense des droits humains israélienne B'Tselem dans un rapport avec notamment un « usage de la torture systématique, généralisé et prolongé », mis en œuvre par le gouvernement israélien.<sup>2627</sup>
- Reconnait la Nakba et le droit des victimes à une réparation, soit un droit au retour des réfugiés et/ou une indemnisation, dans le cadre de modalités restant à négocier.
- Demande le retrait de l'armée d'occupation israélienne de Gaza, de Cisjordanie et de Jérusalem-Est.
- Condamne avec la plus grande fermeté les crimes de guerre du 7 octobre commis par le Hamas et d'autres groupes armés qui visaient des civils.
- Soutient les associations israéliennes et palestiniennes défendant les droits humains ou qui militent pour la paix<sup>28</sup>.
- Appelle le Conseil d'État genevois et le CF à renforcer le financement des organisations palestiniennes et israéliennes qui s'engagent pour le respect du droit international, des droits humains, de la paix.
- Participe au mouvement local de protestation, soutient le camp de la paix en Israël ainsi que les personnalités et groupes de personnes qui sont contre la guerre à Gaza et contre la colonisation, tout particulièrement à Genève et en Suisse.
- Dénonce l'état de colonisation et d'apartheid poursuivi par Israël envers le peuple palestinien et s'engage à tout faire pour y mettre fin.
- Demande au Conseil fédéral d'exiger du gouvernement de l'Etat d'Israël de se conformer sans restriction à l'ordonnance de la CIJ du 26 janvier 2024 concernant le risque de génocide du fait de ses opérations militaires dans la bande de Gaza.

---

<sup>26</sup> [www.lemonde.fr/international/article/2024/08/05/les-prisons-israeliennes-fonctionnent-comme-des-camps-de-torture-pour-les-detenus-palestiniens\\_6268960\\_3210.html](http://www.lemonde.fr/international/article/2024/08/05/les-prisons-israeliennes-fonctionnent-comme-des-camps-de-torture-pour-les-detenus-palestiniens_6268960_3210.html)

<sup>27</sup> « La torture systématique des prisonniers-e-s » notamment à caractère sexuel *Welcome to Hell. The Israeli Prison System as a Network of Torture Camps*. B'TSELEM, août 2024.  
[www.btselem.org/sites/default/files/publications/202408\\_welcome\\_to\\_hell\\_eng.pdf](http://www.btselem.org/sites/default/files/publications/202408_welcome_to_hell_eng.pdf)

<sup>28</sup> Addameer, A land for all, Al-Haq, Bisan center for research and development, Breaking the silence B'Tselem, Combatants for peace, Health Work Committees (HWC), Human rights defenders fund (HRDF), MACHSOM watch, Palestinian NGOs Network (PNGO or PNGO Net), Parent's Circle, Physicians for human rights, Taghyeer (Change), Palestinian Centre for Human Rights (PCHR), Union of agricultural work committees, Yesh Din, etc.

- Demande au CF de s'engager concrètement dans un processus de paix au Moyen-Orient fondé sur le respect du droit international et le droit à l'autodétermination des peuples palestinien et israélien afin d'obtenir une fin rapide de l'occupation, comme le rappelle l'avis de droit de la CIJ.
- Reconnaît le droit du peuple palestinien à résister à l'occupation illicite de son territoire.<sup>29</sup>
- Appelle le Conseil fédéral à reconnaître bilatéralement la Palestine en tant qu'Etat dans les frontières internationalement reconnues de 1967 afin de renforcer les chances de la paix et à mettre un terme aux échanges commerciaux et financiers entre la Suisse et les colonies de peuplement (cf. avis de la CIJ). Invite le CF à réviser la position de la Suisse sur l'admission pleine et entière de la Palestine à l'ONU.
- S'engage à ce que la Suisse applique sans condition le droit international et se conforme aux jugements, aux ordonnances et aux avis juridiques des instances judiciaires internationales dans les domaines des droits humains, du droit humanitaire et des droits des peuples et à faire pression sur le Parti Socialiste Suisse dans ce sens.
- Enjoint le Conseil fédéral d'agir avec détermination et rapidité pour organiser la conférence « des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève, relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, pour que celles-ci examinent les mesures à prendre pour faire appliquer la Convention dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est », comme le lui demande l'Assemblée générale de l'ONU<sup>30</sup>.
- Exige le respect du droit international et du droit pénal international, soutient la justice internationale, que ce soit la CIJ ou la Cour pénale internationale (CPI). Personne n'est au-dessus du droit public international et du droit pénal international. La Suisse est tenue de mettre en œuvre les décisions de la CIJ.
- S'engage à tout faire pour faire cesser immédiatement violences et assassinats en Cisjordanie et à Jérusalem-Est par l'armée israélienne. Contraires aux Convention de Genève, elles se sont poursuivies et accentuées pendant la guerre de Gaza, malgré les demandes d'arrêt répétées depuis des années par l'ONU.
- Refuse tout double standard dans le respect des droits humains.
- Appelle le Conseil fédéral à s'engager et à concrétiser les mesures ordonnées par la CIJ et à reprendre les sanctions internationales déjà prises ou qui le seront par l'UE ou l'ONU envers le gouvernement israélien.

## **Boycott**

La Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) a reconnu que l'appel au boycott relève de l'expression politique protégée par l'article 10 de la Convention Européenne des droits de l'Homme et ne peut pas, en lui-même, être qualifié comme un appel à la discrimination, pour autant qu'il ne s'accompagne pas d'appels à la haine ou à la violence. Le Conseil fédéral doit cesser et empêcher tout rapport commercial ou militaire avec des entreprises ou avec des entités publiques israéliennes ou opérant en Israël susceptibles d'appuyer l'occupation et la colonisation du Territoire palestinien ou ses opérations militaires en Cisjordanie, à Jérusalem-Est et dans la Bande de Gaza. L'Etat d'Israël a ignoré jusqu'à présent les mesures conservatoires

---

<sup>29</sup> Résolution AG ONU, 37/43 1982, paragraphe dispositif 2 : La résolution 37/43 (1982) de l'Assemblée générale des Nations unies a réaffirmé le « *droit inaliénable* » du peuple palestinien « *et de tous les peuples soumis à une domination étrangère et coloniale* » à l'autodétermination. Elle a également réaffirmé la légitimité de « *la lutte des peuples pour [...] se libérer de la domination coloniale et étrangère et de l'occupation étrangère par tous les moyens disponibles, y compris la lutte armée* » [https://digitallibrary.un.org/record/40572/files/A\\_RES\\_37\\_43-FR.pdf?ln=fr](https://digitallibrary.un.org/record/40572/files/A_RES_37_43-FR.pdf?ln=fr)

<sup>30</sup> A/ES-10/L.31/Rev.1, § 12, 13 septembre 2024, <https://documents.un.org/doc/undoc/ltd/n24/266/49/pdf/n2426649.pdf>

ordonnées par la Cour internationale de Justice dans son ordonnance du 26 janvier 2024<sup>31</sup>, qui l'enjoignent à prendre toutes les mesures en son pouvoir pour prévenir et punir l'incitation directe et publique à commettre un génocide à l'encontre des Palestinien-nes de la bande de Gaza. Le respect des décisions de justice, l'exigence d'observer le droit international, la condamnation d'une occupation illicite, représentent pour le PSG une obligation morale, juridique et politique.

### **Conscient qu'il n'y a pas de paix possible sans justice, le PSG s'engage pour le boycott**

- Appelle le CF à mettre un terme à toute collaboration militaire avec Israël et toute livraison de matériel militaire vers Israël.
- Appelle le CF à ne pas traiter dans le cercle consulaire de Tel Aviv les demandes provenant de colons suisses domiciliés dans les colonies.
- Attend du CF qu'il interdise l'entrée en Suisse de tout colon israélien des territoires occupés et à tout faire pour ne pas consolider les colonies de peuplement.
- Appuie les appels à l'embargo militaire et dénonce les entreprises suisses qui tissent des liens avec l'industrie israélienne de l'armement et des technologies sécuritaires israéliennes.
- Appelle le CF à interdire l'importation des biens et services provenant des colonies, à tout le moins d'obliger l'étiquetage des produits provenant des colonies.
- Soutient les revendications des mouvements étudiants des universités et hautes écoles pour le boycott des institutions scientifiques israéliennes compromises avec la colonisation, le nettoyage ethnique, la stratégie et la tactique militaires offensives, la recherche et le développement technologique à fins militaires et l'industrie de l'armement.
- Soutient la collaboration scientifique et culturelle avec les chercheurs et chercheuses, les artistes et intellectuel-les indépendant-es ou dissident-es, ainsi que les structures scientifiques, juridiques et culturelles qui dénoncent l'occupation, la colonisation et l'apartheid dans les territoires occupés. Nous défendrons leur droit à la liberté d'expression et dénoncerons toute tentative de faire taire leurs voix.
- Soutient le boycott des productions culturelles sponsorisées par le ministère israélien des affaires étrangères et les ambassades israéliennes, dont il est démontré qu'elles participent au marketing d'Israël à l'étranger.
- Soutient les initiatives scientifiques et culturelles qui visent à préserver le patrimoine culturel palestinien et à promouvoir la recherche scientifique, les arts et la culture palestiniens.
- Soutient toute initiative de la société civile genevoise visant à dénoncer les violations du droit humanitaire par l'État d'Israël, ainsi que les complicités d'autres États et d'institutions publiques, d'instituts financiers et d'entreprises privées dans ces violations.
- Soutient toute mesure visant à assurer la protection de la population civile dans le territoire palestinien occupé.
- Appelle les communes genevoises et le canton de Genève à enquêter sur une base éthique sur les participations publiques dans les fonds d'investissements et à éviter toute collusion avec l'occupation israélienne et la conduite des hostilités dans le Territoire palestinien occupé.

### **Discriminations, racismes, antisémitismes**

Nous ne résoudrons évidemment pas le conflit au Proche-Orient depuis nos fauteuils, mais il est fondamental de sortir du silence et de la gêne, de la peur ou du déni en ayant une position claire. Cela, afin de ne pas blesser ou être blessé-es par ce qui se déroule certes à des milliers de kilomètres de Genève,

---

<sup>31</sup> [www.icj-cij.org/sites/default/files/case-related/192/192-20240126-ord-01-00-fr.pdf](http://www.icj-cij.org/sites/default/files/case-related/192/192-20240126-ord-01-00-fr.pdf)

mais en même temps au coeur de chacun-e d'entre nous, avec des conséquences parfois très concrètes. Certain-es ont été ou se sont senti-es agressé-es, d'autres sont allé-es en garde à vue pour avoir exprimé une opinion, d'autres ont été amendé-es, certain-es ne veulent ou ne peuvent plus sortir de leur maison. Des amitiés ont été questionnées, des colères ont jailli ou menacent d'exploser. Les digues de retenues semblent bien fragiles. Ce que les fissures laissent voir est menaçant. Sur cette ligne de crête, le PSG veut tracer une voie, souhaite faire entendre sa voix, celle d'une parole forte sur ce conflit, sans nier qu'il puisse en exister d'autres, et en rendant au maximum hommage à la pluralité des avis. Notre volonté réaffirme nos valeurs socialistes, universelles et internationalistes, basées sur le respect des droits humains, du droit international humanitaire, du droit à l'autodétermination, et du refus de toute forme de discrimination ou de racisme.

### **Conscient qu'il n'y a pas de paix possible sans justice, le PSG s'engage contre les discriminations**

- S'engage pour que le Conseil d'Etat genevois et le Conseil fédéral prennent toutes les mesures nécessaires pour assurer à Genève et en Suisse la sécurité et la coexistence pacifique de toutes les communautés présentes sur notre territoire.
- S'engage à lutter contre toutes les formes de discrimination et de racisme.
- Reconnaît la souffrance des victimes des crimes de guerres du 7 octobre, celle de leurs proches, ainsi que la peur ressentie en Israël et ailleurs par les communautés juives.
- Dénonce avec force tout acte et propos antisémites dans le cadre de la Déclaration de Jérusalem.<sup>32</sup>
- Défend la liberté d'expression et la liberté d'opinion, refuse la criminalisation et la stigmatisation de l'engagement et de la solidarité avec le peuple palestinien, refuse l'instrumentalisation de l'antisémitisme pour délégitimer la solidarité avec le peuple palestinien. L'épouvantail de l'antisémitisme est agité depuis de nombreuses années par les officiels israéliens et certains défenseurs d'Israël dans notre pays, dans le but de neutraliser la critique des pratiques israéliennes contre le peuple palestinien. Notre parti refuse que la juste lutte contre l'antisémitisme soit ainsi instrumentalisée et vidée de sa substance. Toute forme de discrimination basée sur la stigmatisation de l'origine sociale ou culturelle, ou de la conviction politique ou confessionnelle est inacceptable. Elle doit être et sera combattue sans relâche.

---

<sup>32</sup> <https://upjb.be/la-declaration-de-jerusalem-sur-lantisemitisme/>